

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-05

Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

Excusés : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

Suppléants : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

Excusés : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

2013-05 : PARTICIPATION FINANCIERE AU PLAN LOCAL DE FORMATION INTERFILIERE

Monsieur le Président informe que 2013 sera la 3^e et dernière année du PLFI, mis en place conjointement avec les OT du Fumelois et Pennois.

La gestion du financement de ces formations (gratuites pour les participants en 2011, payantes à hauteur de 12 € la journée en 2012) est portée par la MOPA (Mission des Offices de Tourisme et Pays d'Aquitaine) en partenariat avec la Région et les OPCA.

Pour 2013 il nous est demandé d'apporter une contribution financière plus importante, calculée sur la base de 10% du Coût total du PLFI.

Ce coût total s'obtient de la manière suivante : coût pédagogique (tarifs des organismes de formation) + coût de gestion administrative et financière (15% du coût pédagogique).

Ce coût de gestion est en définitif la somme qui permet à la MOPA de gérer le système sous la forme d'un guichet unique, ce qui rend la démarche simple, pratique et lisible pour les organismes de formation et pour les acteurs locaux.

Le traitement de l'ensemble des demandes de prise en charge représente près d'un 2/3 temps car chaque OPCA partenaire a son propre fonctionnement, ses propres procédures et règles de financement... Ce traitement est donc complexe et occasionne des pertes financières pour la MOPA. En plus, la MOPA a pu observer que le nombre de personnes bénéficiaires des actions de

formation était en moyenne supérieur à 10 personnes (forte mobilisation et implication de personnes non-couvertes par les OPCA comme les gîtes, chambres d'hôtes,...).

Face à tout cela, la MOPA demande aux OT organisateurs de PLFI une participation financière de 250 euro par journée de formation. Ceci représente environ 6000 € pour toute l'année 2013 et pour les 3 Communautés de Communes.

Pour cette raison, nous allons demander une participation financière de 15 euro par participant qui sera reversé à la MOPA (par le biais de l'Office de Tourisme du Fumelois, collecteur pour les 3 OT) éventuellement complété par la part manquante, calculé au prorata des participants par Communauté (Pennois, Fumelois, Grand Villeneuvois).

Après débats, Monsieur le Président propose de

- Valider l'organisation financière des PLFI
- D'autoriser la directrice à collecter auprès des participants du PLFI du Grand Villeneuvois, une participation aux frais de 15 € par jour, par participant.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Valide l'organisation financière des PLFI

Autorise la directrice à collecter auprès des participants du PLFI du Grand Villeneuvois une participation aux frais de 15 € par jour, par participant.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY